

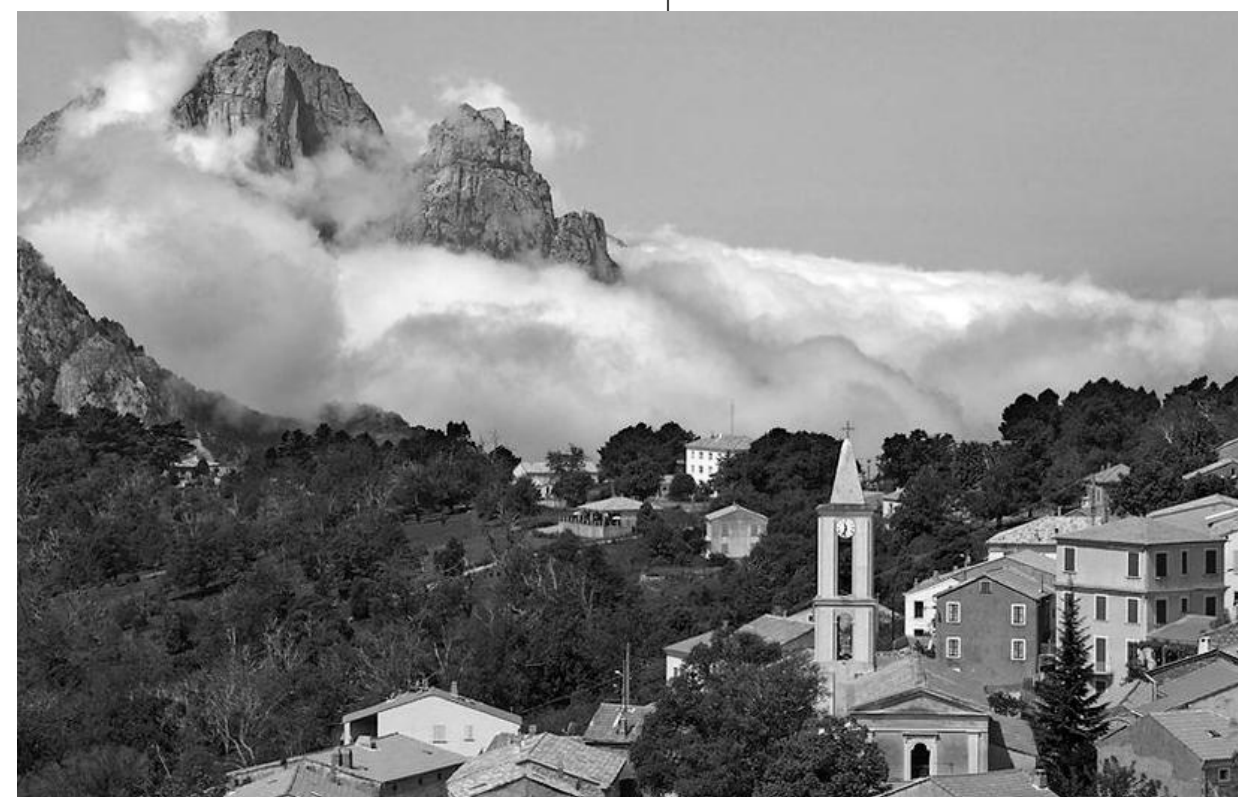
SCONTRI TERRITORI

Corte

LE CAUE AU CŒUR DES TERRITOIRES

Présentation aux territoires
des pôles Urbanisme,
Architecture et Environnement

1 juillet 2026



LE CAUE DE CORSE

Notre Mission

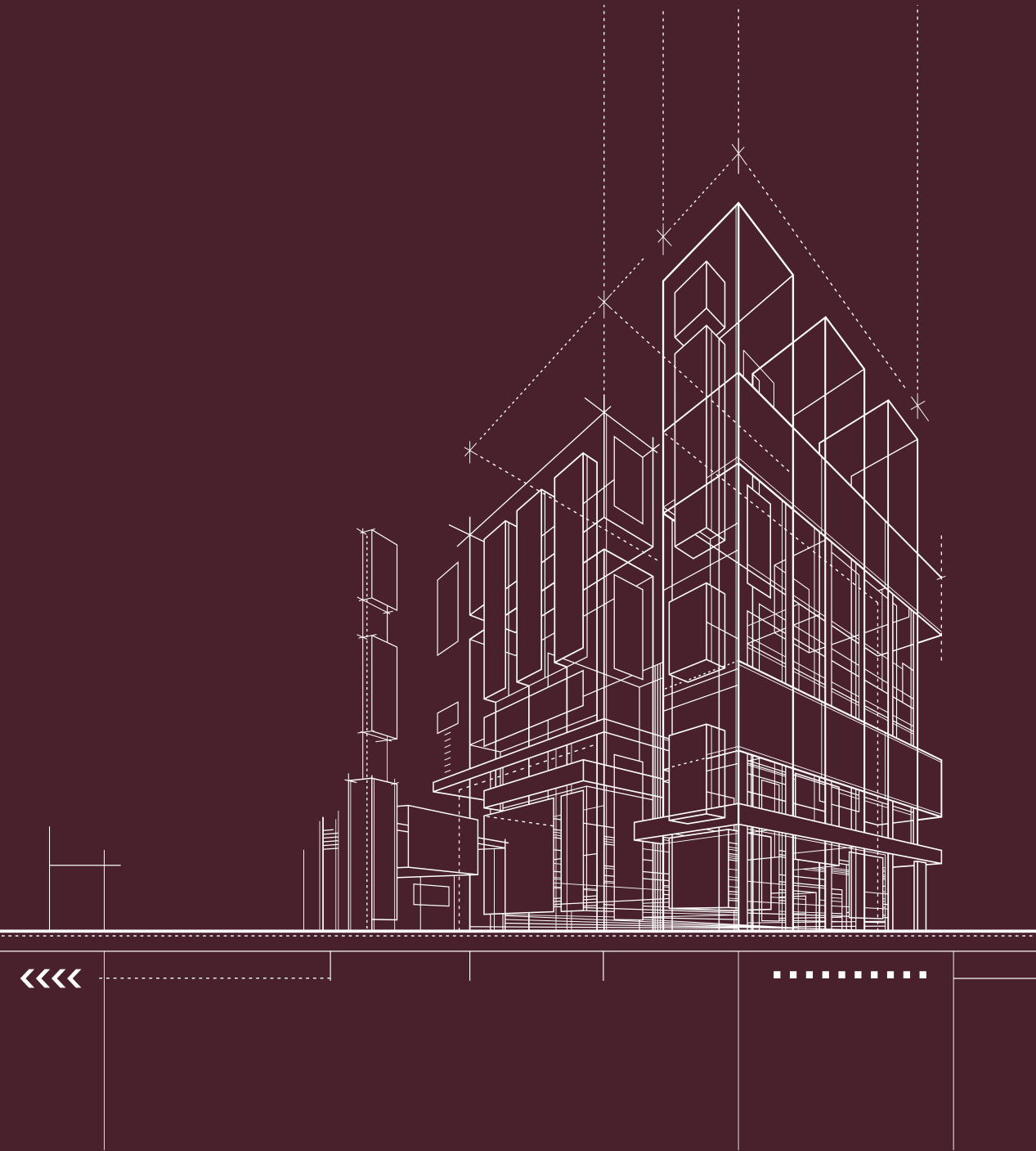
Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Corse (CAUE de Corse) est un organisme régional, investi d'une **mission de service public**.

Créé pour promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale sur l'ensemble du territoire insulaire, il agit au plus près des habitants, des collectivités et des acteurs locaux.

Ses missions s'articulent autour de quatre grands axes :

- **INFORMER** et sensibiliser le public à l'architecture, au patrimoine bâti, au paysage et à l'environnement, afin de développer une culture partagée du cadre de vie.
- **CONSEILLER** les particuliers dans leurs projets de construction, de réhabilitation ou d'aménagement, en privilégiant la qualité, la cohérence et l'intégration dans le site.
- **ACCOMPAGNER** les collectivités et les acteurs publics dans leurs démarches d'urbanisme, leurs projets d'aménagement et leurs politiques territoriales.
- **FORMER** les élus, les professionnels et les agents territoriaux pour renforcer leurs compétences et diffuser les bonnes pratiques en matière d'architecture et d'aménagement durable.

Le CAUE de Corse agit ainsi comme **un acteur de référence** du cadre de vie, au service du développement harmonieux du territoire et de la transmission d'une culture architecturale et environnementale adaptée aux spécificités de l'île.



L'ÉQUIPE

JEAN-CHARLES GIABICONI
Président

STÉPHANIE GRIMALDI
Directrice Générale

PÔLE ASSISTANCE DE DIRECTION

- Assistante de Direction / Chargée de Communication / Référente qualité / **M. ERSA**

PÔLE ARCHITECTURE - PATRIMOINE

Conseils aux Communes et Particuliers

- Architecture Nord / **A. BATTESTI**
- Architecte Sud / **M. GIACALONE - M. SANTONI**

Cahiers de Recommandations

- Architecture Nord / **A. BATTESTI**
- Architecte Sud / **M. GIACALONE - M. SANTONI**
- Urbaniste / **O. MERELO - S. GRIMALDI**
- Géographe / **JE. VITTORI**

PÔLE URBANISME

Conseils aux Communes et Particuliers

- Urbaniste / **O. MERELO - S. GRIMALDI**

PÔLE ENVIRONNEMENT

Mission ORELI

- Conseiller en rénovation énergétique Nord / **N. FREMONT - N. PUGINIER**
- Conseiller en rénovation énergétique Sud / **JF. MATA - C. ANDARELLI**

Mission ECOPOUSSE

- **F. RAO - N. FREMONT**

Mission CENTRE DE RESSOURCES

- Conseiller en rénovation énergétique Nord / **N. PUGINIER - N. FREMONT**
- Conseiller en rénovation énergétique Sud / **JF. MATA - C. ANDARELLI**

SERVICE PAYSAGE ET TERRITOIRES

Service Paysage et Territoires - Sentiers - Observatoire photographique

- Géographe - Chargé de projet / **JE. VITTORI**

PÔLE URBANISME



ODILE MERELO

Urbaniste-Géographe du CAUE de Corse depuis Septembre 2025. 25 ans d'expérience dans le domaine de la planification urbaine en Corse.

Mail

info@caue.corsica

o.merele@caue.corsica

Tel : 0682374816

PÔLE URBANISME

Présentation

Accompagnement des
territoires dans le cadre de
l'élaboration des documents
d'urbanisme

1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET DÉFINITION DES ENJEUX POUR DÉFINIR UNE STRATEGIE TERRITORIALE

Établir un **bilan territorial** afin de définir les enjeux, les objectifs et de choisir les outils de planification adaptés aux spécificités du territoire concerné.

Décliner en parallèle, la **stratégie de développement du territoire** en déclinant les outils fonciers, les partenaires, le calendrier ...

2. ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE ET TECHNIQUE

Accompagner et conseiller les collectivités dans leurs démarches préalables :

- Élaboration du cahier des charges ;
- Aide à la rédaction des actes administratifs ;
- Rappel des étapes des procédures réglementaires ;
- Aide au choix du bureau d'études (B.E.) ;
- Suivi de la procédure durant la phase d'élaboration (transmission de notes techniques, fiches pratiques et conseils).

3. ORGANISATION ET ANIMATION DE LA CONCERTATION

Possibilité d'organiser en amont une ou plusieurs réunions avec :

- Le conseil municipal,
- Les principales personnes publiques associées (P.P.A.) : État, Région, intercommunalité, etc.,
- Le public, soit avant le choix du B.E., soit en appui de celui-ci.

4. INTÉGRATION DANS LA GOUVERNANCE DU PROJET

Demande d'intégration du CAUE de Corse en tant qu'organisme associé, pour avis simple jusqu'à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

5. INFORMATION-FORMATION

Animation d'une réunion d'information autour des fondamentaux de l'urbanisme (Hiérarchie des normes, rapport de compatibilité...), de la technicité des pièces du PLU (PADD, OAP, ...) et de thèmes phares comme l'environnement ou l'agriculture dans les PLU.

PÔLE URBANISME

Les missions

Informers

1. SENSIBILISATION À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Apporter au public les éléments de compréhension et de sensibilisation à l'aménagement du territoire en exposant la hiérarchie des normes (Lois, PADDUC, SCoT, PLU...) et la transversalité des thèmes abordés par la planification.

2. VULGARISATION DES NOTIONS TECHNIQUES

Expliciter les concepts techniques relatifs à l'urbanisme, au paysage ou à l'architecture de manière claire et accessible à tous les publics.

3. VALORISATION DU RÔLE DES ACTEURS PUBLICS

Faire comprendre le rôle des élus et des Personnes Publiques Associées (P.P.A.) dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de planification.

4. ACCOMPAGNEMENT À LA CONCERTATION PUBLIQUE

Mettre en avant la place des acteurs publics dans le cadre de la concertation autour des projets urbains et de planification, afin de renforcer la participation citoyenne et la cohérence des démarches.

5. PRODUCTION ET DIFFUSION D'OUTILS PÉDAGOGIQUES

Proposer des supports adaptés en fonction des besoins : fiches pratiques, documents explicatifs, schémas, vidéos ou supports de communication.

PÔLE URBANISME

Les missions

Animer

L'**animation pédagogique** est au cœur des missions du CAUE.

En matière d'urbanisme, elle se décline sous forme de réunions publiques, d'ateliers thématiques, de promenades commentées ... avec des supports adaptés pour mettre en place des expositions, enrichir les pages web des communes.

Des supports sont également imaginés pour animer des ateliers autour de la conception des quartiers, pour sensibiliser au paysage ou encore au patrimoine bâti et son évolution.

Accompagner l'émergence d'une culture commune de l'aménagement à travers un vocabulaire commun et partagé.

PÔLE URBANISME

Les missions

Former

LES FONDAMENTAUX

- Les fondamentaux de l'urbanisme
- Le SCoT, c'est quoi ?
- Les questions environnementales et agricoles dans les documents d'urbanisme >>> *Ateliers DREAL Biodiversité et Urbanisme 28 et 29/09 Ajaccio et 1 et 2/10 à Bastia*

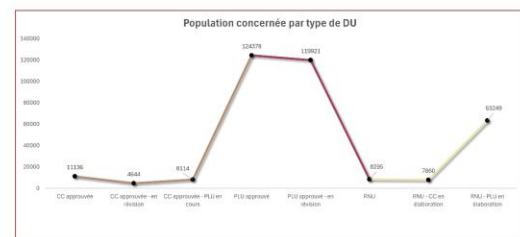
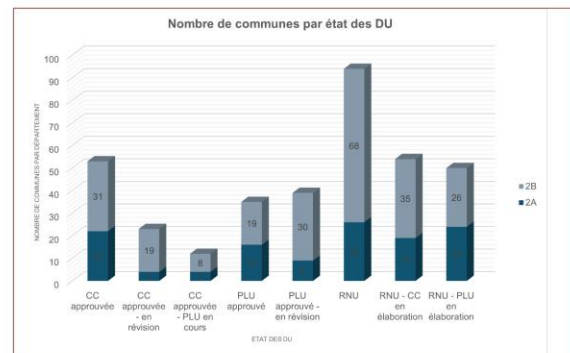
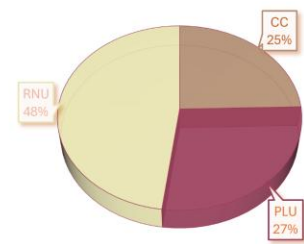
LES SPECIALISATIONS

- Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : dessiner un projet d'avenir à la mesure du territoire.
- Les principaux outils fonciers au service du projet de territoire.
- La sobriété foncière : mieux comprendre pour mieux choisir (ZAN, densification)
- **Mixité sociale et politique de l'habitat** : appréhender les outils pour répondre aux enjeux locaux.
- **La procédure d'Ecoquartier** : comment s'engager et aller au terme?

PLANIFICATION URBAINE EN CORSE : ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME (DU) AU 01/09/2025

★
En résumé :
- 48% du territoire encore sous RNU
- Environ 10% du territoire couvert par un PLU approuvé
- 17% et 32% des communes sont respectivement en révision et en cours d'élaboration d'un DU

PART DES SUPERFICIES PAR DU



Etat des DU

Types de DU

- PLU approuvé (35)
- PLU approuvé - en révision (39)
- CC approuvée (53)
- CC approuvée - en révision (23)
- CC approuvée - PLU en cours (12)
- RNU (94)
- RNU - CC en élaboration (54)
- RNU - PLU en élaboration (50)
- SCoT en cours d'élaboration
- CC de Fium'Orbu Castellu
- CC de l'Île-Rousse - Balagne
- CC de la Costa Verde
- CC du Sud Corse
- PLUi en cours d'élaboration
- CC Celavu-Prunelli

Echelle : 1 / 500 000
1cm = 5000m

0 5 10 15 km

Système de projection : RGF93
Projection : Lambert 93

Date de réalisation : 12/09/2025
(sous réserve d'approbation)

Sources : BD TOPO IGN 2025 et données SudocUH,
mis à jour le 18/03/2025

c.a.u.e
Consiglio d'architettura, d'urbanismo
e di ambiente



Loi Littoral et loi Montagne - Application aux territoires communaux de la Corse

70 communes soumises à la fois à la loi Littoral et la loi Montagne auxquelles s'applique uniquement les modalités de la loi Littoral

Ces 70 communes en quelques chiffres :
+ de 85 000 habitants
= 35% de la population du territoire Corse
Environ 3045 km²
= 35% de la superficie totale de la Corse

Population totale en 2018

Communes en loi Littoral (28)
: 175 000 hab

Communes en loi Montagne
(262) : 68 000 hab

Communes en loi Littoral et
Montagne (70) : 83 000 hab

Terrain d'application des lois d'aménagement

- Application de la loi Littoral
- Application de la loi Littoral et Montagne
- Application de la loi Montagne

Echelle : 1 / 500 000
1cm = 5000m

0 5 10 15 km

Système de projection : RGF93
Projection : Lambert 93

Date de réalisation : 04/03/2024

Sources : BD Topo IGN 2019 - data.gouv.fr

c.a.u.e

Consiglio d'architettura, d'urbanismo
e di ambiente

Cartographie : CAUE di Corsica

PÔLE URBANISME

Les missions

Accompagner

1. PHASE D'AVANT-PROJET ET AMONT DU DÉPÔT DE L'AUTORISATION D'URBANISME (DP, PC, PA)

Les pétitionnaires et professionnels peuvent prendre rendez-vous avec l'urbaniste-conseil par téléphone ou par courriel.

Certaines personnes se rapprochent du CAUE de Corse sur recommandation des services de l'État (D.D.T.).

2. APRÈS RENDU DE L'ARRÊTÉ DE DÉCISION DES MAIRES

- Proposition d'un avis d'urbanisme spécifique (selon l'importance du dossier).
- Proposition d'aide à un projet de recours gracieux.

Les professionnels accompagnés peuvent être : géomètres, architectes, promoteurs, agents immobiliers, entreprises de la construction et de la téléphonie (antennes), ainsi que d'autres organismes publics.

PÔLE ARCHITECTURE

Accompagnement des collectivités
Valorisation du patrimoine bâti communal
Conseils aux particuliers
Cahier de recommandations
architecturales et paysagères

MARINA GIACALONE

Architecte du CAUE de Corse

MARINA SANTONI

Architecte du CAUE de Corse

ANTOINE BATTESTI

Architecte du CAUE de Corse

PÔLE ARCHITECTURE

Les missions

1. ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES

Visite du site et prise en compte des attentes de la commune en matière d'aménagements des espaces publics, réhabilitation ou création de bâti .

Proposition d'aménagements et préconisations.

Dossier requis pour les demandes de subventions auprès de l'Office de l'Environnement selon éligibilité du projet.

Ex : aménagement de ruelles, fontaines, lavoirs, parvis d'églises, cheminements piétons, ...

2. CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

- Diagnostic et enjeux
- Sensibilisation des élus et acteurs
- Recommandations thématiques contextualisées pour faciliter l'instructions des autorisations d'urbanisme dans le respect du cadre de vie et du patrimoine architectural et paysager.

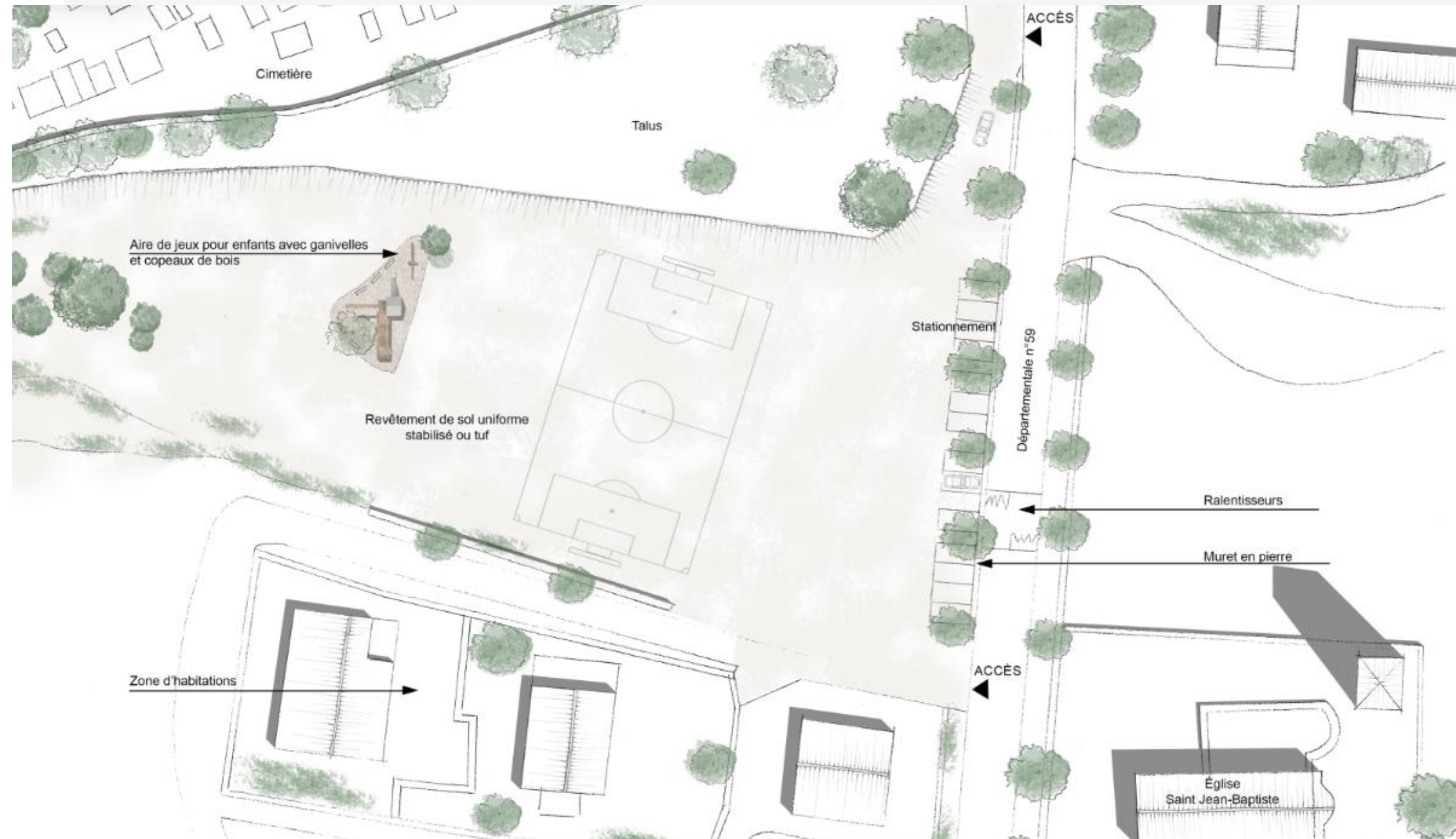
3. CONSEILS AUX PARTICULIERS

Prise en compte des questionnements en matière d'autorisation d'urbanisme et aides à la décision selon les contextes du projet : intégration dans la parcelle, optimisation d'une extension du bâti ; aménagements des abords des constructions, procédure, ...

CARBINI

PÔLE ARCHITECTURE

Les missions



PÔLE ARCHITECTURE

Les missions

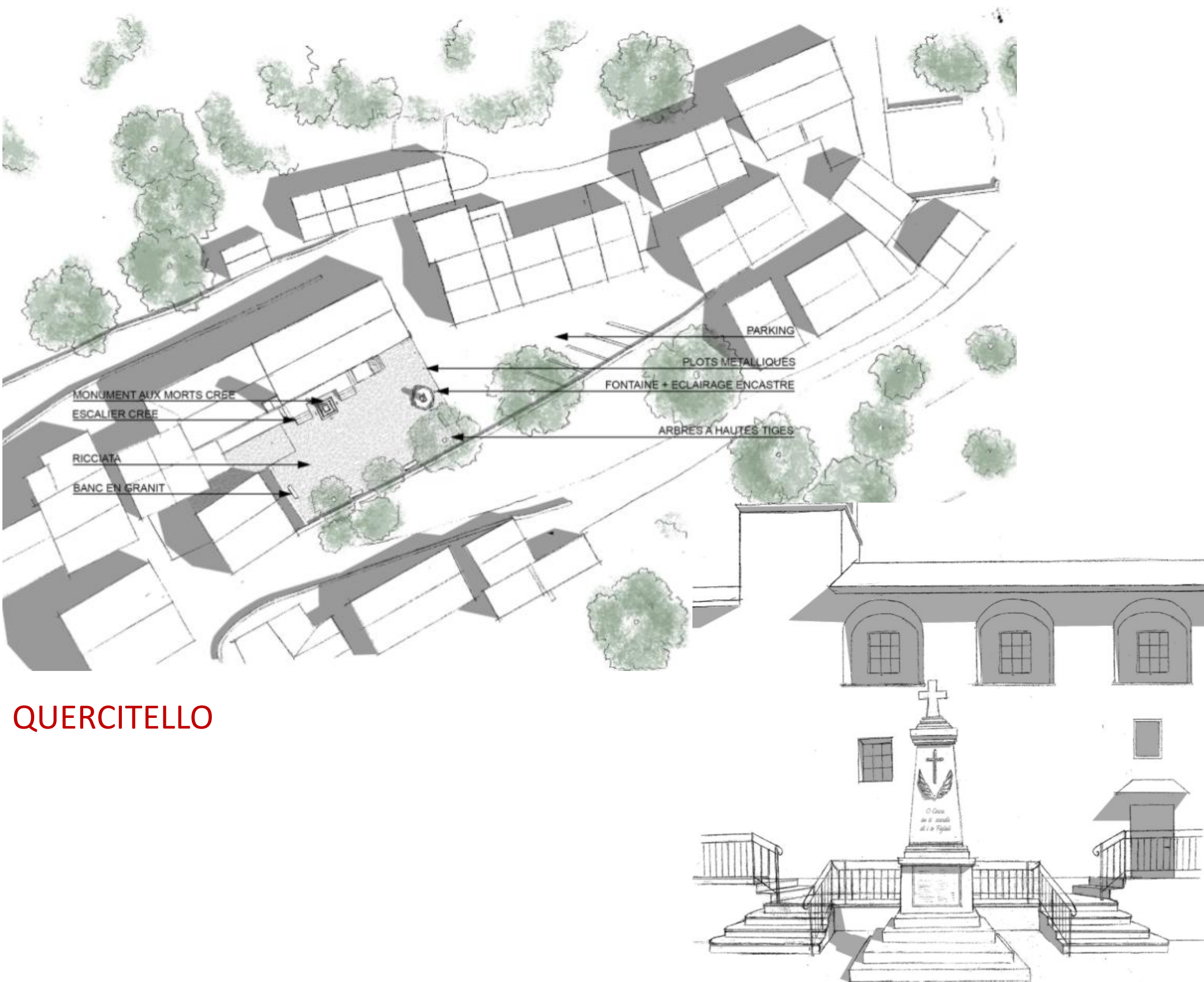


CIAMANNACCE



PÔLE ARCHITECTURE

Les missions



PÔLE ARCHITECTURE

Les missions



CUTTOLI-CORTICCHIATO

PÔLE ARCHITECTURE

Les missions

CAMPOMORO



PÔLE ENVIRONNEMENT

Énergie

Informations aux territoires

Animations scolaires



JEAN-FRANÇOIS MATA

Ingénieur du CAUE de Corse



NICOLAS FREMONT

Eco-conseiller du CAUE de Corse



NICOLAS PUGINIER FREDIANI

Ingénieur du CAUE de Corse



FRÉDÉRIC RAO

Animateur du CAUE de Corse

PÔLE

ENVIRONNEMENT

Les missions

Domaine de l'énergie

1. INFORMATION ET PRIMO-CONSEIL

Accueil, orientation et premier niveau de conseil aux particuliers et professionnels sur les thématiques liées à l'architecture, l'urbanisme, le paysage et l'environnement.

2. ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES ET DES COLLECTIVITÉS

- Appui aux ménages dans leurs démarches vers la Rénovation Globale Performante (RGP).
- Accompagnement des collectivités dans leurs projets : participation aux réunions de réflexion sur l'élaboration de projets en lien avec l'environnement, et orientation vers les interlocuteurs compétents selon les besoins identifiés.

3. ANIMATION D'UN CENTRE DE RESSOURCES SUR LA CONSTRUCTION DURABLE

Mise à disposition d'une base documentaire et technique dédiée à la construction durable : matériaux, réglementations, retours d'expériences, innovations et bonnes pratiques environnementales.

4. VEILLE RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

Assurer une veille continue sur l'évolution des lois et des réglementations en lien avec l'environnement, la transition énergétique et la qualité du cadre de vie.

PÔLE ENVIRONNEMENT

Les missions

Primo conseil – Accompagnement des ménages

Nos partenaires :



L'AUE ET LE DISPOSITIF ORELI

L'AUE – Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse anime le dispositif régional ORELI, destiné à favoriser la rénovation énergétique du bâti sur l'ensemble du territoire.

Le CAUE de Corse a pour mission de conseiller le grand public sur le thème des économies d'énergie, notamment sur les secteurs du Grand Ajaccio et du Grand Bastia.

L'éventail de nos missions :

1. ORIENTATION SUR LES DISPOSITIFS D'AIDES

Informier et orienter le public sur les différents dispositifs d'aides disponibles en matière d'économies d'énergie, dans le cadre d'opérations de rénovation portant sur du mono-lot.

2. CONSEILS TECHNIQUES SUR LES MATÉRIAUX

Apporter des conseils sur les choix de matériaux à privilégier dans les projets de rénovation, en veillant à la performance énergétique et à la durabilité.

3. INVITATION À LA RÉNOVATION GLOBALE PERFORMANTE (RGP)

Encourager les porteurs de projets à s'engager dans une Rénovation Globale Performante (RGP) lorsque leur projet répond aux critères du programme régional.

4. ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES

Accompagner les ménages tout au long de leur démarche, depuis la définition des besoins jusqu'à la concrétisation d'un projet conforme à la RGP.

PÔLE ENVIRONNEMENT

Les missions

Centre de Ressources de la Construction Durable CRCD

Partenaires :

PARTENAIRE FINANCIER



ADEME

PARTENAIRES DE TERRAIN



Fédération du BTP



CAPEB



CCI



AUE



EDF Corse



CMA

TERRA'NOI

CENTRE DE RESSOURCES
DE LA CONSTRUCTION DURABLE
EN CORSE

Le centre de ressources de la construction durable
Corse accompagne les **professionnels du bâti** en
proposant des solutions adaptées au territoire :

- 🔄 **RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX**
- ♻️ **MATÉRIAUX BIOSOURCÉS**
- 🔌 **ÉNERGIES RENOUVELABLES**
- 📖 **FORMATION**
- 🔍 **OBSERVATOIRE DE LA RÉNOVATION**

Adhésions & contact :
terranoi@caue.corsica - 0.805.295.622

PÔLE ENVIRONNEMENT

Les missions

Centre de Ressources de la Construction Durable CRCD

Le Centre de Ressources Régional de la Construction durable hébergé par le CAUE de Corse se met en place.

Il est ouvert à l'ensemble des professionnels au niveau du bâtiment, du quartier , de la ville et du cadre de vie. Il a pour ambition d'être **un lieu d'échange et de ressources** qui s'articule autour de 3 axes majeurs :

1. CAPITALISATION ET COMMUNICATION

Objectif : diffuser l'information et la connaissance.

Le CAUE œuvre à la collecte, la structuration et la diffusion des savoirs relatifs à l'architecture, à l'urbanisme, à l'environnement et à la construction durable, afin de rendre l'information accessible à tous les acteurs du territoire.

2. PARTAGE ET VALORISATION

Objectif : mutualiser et enrichir les savoir-faire, les bonnes pratiques et les retours d'expérience.

Cette démarche vise à favoriser la coopération, l'émergence d'initiatives innovantes et la création de synergies entre institutions, professionnels et collectivités autour des enjeux du cadre de vie.

3. ACCOMPAGNEMENT ET ORIENTATION

Objectif : accompagner les acteurs (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises et artisans) dans la transition vers l'écoconstruction et l'aménagement durable, en neuf comme en rénovation.

Le CAUE met à disposition des conseils techniques, pédagogiques et stratégiques, afin de soutenir une évolution cohérente des pratiques professionnelles.

MEMBRE DU RÉSEAU NATIONAL BÂTIMENT DURABLE

Le Réseau Bâtiment Durable rassemble, à l'échelle nationale, les centres de ressources, clusters et structures régionales qui œuvrent pour une transformation durable du secteur du bâtiment.

Animé par l'ADEME et le Plan Bâtiment Durable, ce réseau favorise les synergies interrégionales, la mutualisation des outils et le partage d'expériences de terrain. Il constitue un espace d'échange entre professionnels, au service de l'émergence de pratiques plus sobres, responsables et résilientes.

En tant que membre actif, TERRA'NOI contribue à cette dynamique collective en faisant entendre les spécificités du territoire corse, tout en s'inspirant des retours d'expériences d'autres régions.

COMMENT DEVENIR ADHÉRENT ?

Rejoindre TERRA'NOI, c'est intégrer un réseau corse engagé pour une construction durable et sobre.

L'adhésion, ouverte à tous les professionnels du bâti (conception, construction, rénovation, aménagement, gestion), publics, privés ou associatifs, se fait simplement via une demande d'adhésion par mail.

Elle donne accès à l'annuaire des membres, aux ressources mutualisées et à l'agenda des événements.

CONTACTEZ-NOUS

terranoi@caue.corsica
0.805.295.622

Antenne Ajaccio
18-20 Cours Grandval
2000 Ajaccio

Antenne Bastia
9 Avenue de la Libération
Immeuble l'EXPO
20600 Bastia

caue



TERRA'NOI CENTRE DE RESSOURCES DE LA CONSTRUCTION DURABLE EN CORSE

QU'EST CE QUE LE CENTRE DE RESSOURCES?

Porté par le CAUE de Corse et co-financé par l'ADEME, le centre de ressources TERRA'NOI constitue une véritable plateforme régionale d'échanges, il soutient les professionnels du bâtiment et de l'aménagement dans leur montée en compétence, et leur donne accès à des ressources techniques, des retours d'expériences, des données territoriales, ainsi qu'à des outils de conception adaptés.

Le centre de ressources vise à :

- Structurer et diffuser des solutions techniques et méthodologiques adaptées au contexte Corse.
- Favoriser l'intelligence collective au service d'une qualité environnementale exigeante
- Valoriser les pratiques frugales, le réemploi, les matériaux locaux et les usages sobres en énergie
- Créer du lien entre acteurs pour faire émerger une dynamique territoriale durable.

NOS ACTIONS



RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX
Favoriser la récupération et la réutilisation sur les chantiers pour réduire les déchets et l'impact carbone.



MATÉRIAUX BIOSOURCÉS
Soutenir les filières locales comme le bois et le liège, pour des constructions plus sobres et durables.



ÉNERGIES RENOUVELABLES
Intégrer le solaire, le bois énergie ou la géothermie dans une logique de sobriété énergétique.



FORMATION
Proposer des formations, visites et webinaires pour renforcer les compétences locales.



OBSERVATOIRE DE LA RÉNOVATION
Analyser les pratiques, freins et réussites des projets pour outiller les acteurs et les politiques publiques.

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Face à l'accélération des dérèglements climatiques et à la pression sur les ressources, les acteurs de la construction et de l'aménagement du territoire sont confrontés à une exigence forte : rénover et construire autrement, dans le respect des équilibres environnementaux, des usages et du contexte local.

Sur l'île, où les contraintes insulaires croisent des potentiels territoriaux riches, il devient indispensable de s'appuyer sur des outils partagés et des référentiels communs pour accompagner la transformation environnementale du cadre bâti.

En rassemblant et en partageant des savoirs-faire opérationnels, le centre de ressources participe activement à la transition écologique du bâti, au plus près des réalités de terrain.



PÔLE ENVIRONNEMENT

Les missions

Animations scolaires

1. ACTIONS DE SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

Mise en place et animation d'actions pédagogiques dans les établissements scolaires de la région.

Les interventions du CAUE s'inscrivent soit dans des programmes régionaux ou nationaux existants, soit en réponse à des demandes spécifiques d'enseignants, autour des thématiques de l'environnement et du patrimoine bâti.

2. TERRITOIRE D'INTERVENTION

Rayon d'actions : Région Corse

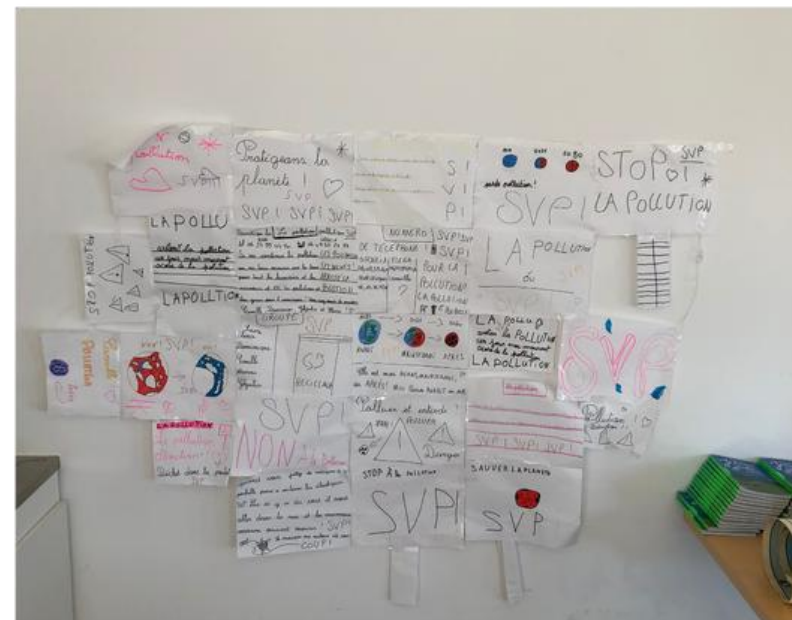
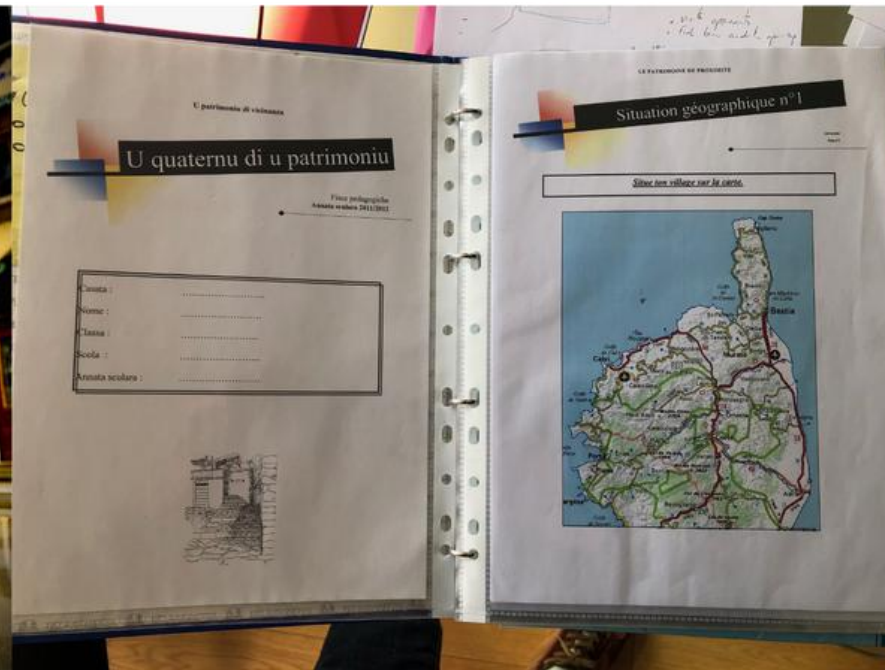
Les actions sont déployées sur l'ensemble du territoire insulaire, en lien avec les établissements scolaires, les collectivités locales et les partenaires institutionnels.

3. PARTENARIATS PÉDAGOGIQUES ET INSTITUTIONNELS

Partenaires : Office de l'Environnement de la Corse (OEC, selon programmes en cours), Éducation nationale et divers acteurs de la sensibilisation environnementale.

4. SUPPORT VISUEL ET DOCUMENTATION

Intégration d'une carte de répartition des actions Watty accompagnée d'une photographie illustrative pour valoriser l'impact territorial et la dynamique éducative du programme.



PÔLE ENVIRONNEMENT

Les missions

Information aux Territoires



1. VEILLE RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

Assurer une veille active sur l'évolution des lois et réglementations relatives à l'environnement, à la transition écologique et à la qualité du cadre de vie, afin d'informer et d'accompagner les acteurs du territoire dans leurs démarches.

2. INFORMATION ET PRIMO-CONSEIL

Fournir un conseil de premier et second niveau d'information et de conseil aux particuliers, professionnels et collectivités sur les enjeux environnementaux, les réglementations applicables et les démarches à entreprendre.

3. ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS TERRITORIAUX

Participer aux réunions de réflexion relatives à l'élaboration de projets en lien avec l'environnement, tout en orientant les porteurs de projet vers les interlocuteurs compétents selon la nature de leurs besoins.

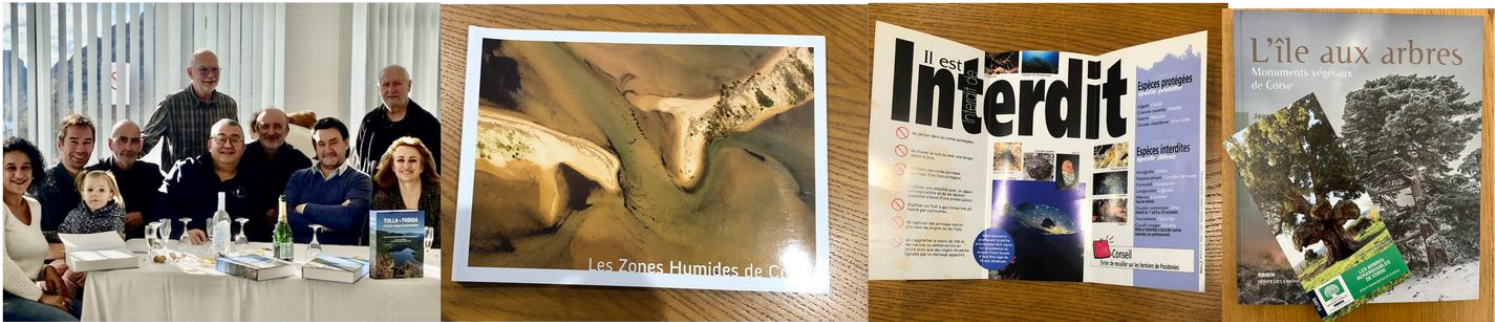
4. PRODUCTION ET DIFFUSION DE SUPPORTS D'INFORMATION

Concevoir et réaliser des ouvrages d'information à destination du grand public, visant à sensibiliser sur les thématiques environnementales et à promouvoir les bonnes pratiques.

5. TERRITOIRE D'INTERVENTION

Rayon d'action : Région Corse

Les missions du CAUE s'étendent à l'ensemble du territoire insulaire, en coordination avec les partenaires institutionnels, les collectivités locales et les acteurs de terrain.



CONTEXTE

Les cours d'école, souvent minéralisés avec du béton ou de l'asphalte, amplifient les phénomènes d'îlots de chaleur urbains. En Corse, où les températures estivales peuvent être très élevées, ces surfaces retiennent la chaleur et rendent les cours moins confortables pour les élèves. De plus, ces espaces pauvres en verdure limitent les interactions avec la nature, indispensables au bien-être et à l'apprentissage des enfants.

La végétalisation des cours d'école transforme ces espaces en lieux de fraîcheur et de biodiversité, favorisant l'apprentissage en plein air et le bien-être des élèves. En intégrant des espèces méditerranéennes locales, adaptées au climat corse, ces projets s'inscrivent dans une démarche durable et éducative.

POURQUOI VÉGÉTALISER LES COURS D'ÉCOLE ?

Réduction des îlots de chaleur
Les surfaces imperméables retiennent la chaleur, aggravant les températures élevées en été. Les espaces végétalisés apportent de l'ombre, abaissent les températures ambiantes, et améliorent ainsi le confort thermique des élèves et du personnel.

Amélioration du bien-être des élèves

Des études montrent que les espaces verts stimulent l'activité physique, réduisent le stress, et favorisent la concentration. Les enfants trouvent dans ces lieux un cadre propice à la détente et à des activités variées.

Éducation à l'environnement

La biodiversité des cours végétalisés devient un outil pédagogique : les élèves apprennent les cycles de vie des plantes, les interactions dans les écosystèmes, et les pratiques de gestion durable (potagers, compostage, etc.).

Gestion de l'eau et lutte contre les inondations

Les sols perméables et les aménagements verts absorbent mieux l'eau de pluie, réduisant le ruissellement, les flaques, et les risques d'inondations.



SOLUTIONS ET BONNES PRATIQUES

Plantation d'espaces verts

- Arbres adaptés : Micocoulier, pommier, tilleul. Ces arbres créent des zones d'ombre et abaissent la température.
- Plantes locales : Lavande, romarin, ciste, jasmin. Ces espèces sont résistantes à la sécheresse et favorisent la biodiversité.
- Talus végétalisés : Utilisation de plantes rampantes comme le lierre ou la bruyère pour stabiliser les sols et améliorer l'esthétique.

Infrastructures végétalisées

- Pergolas végétalisées : Ces structures couvertes de plantes grimpantes (vigne, jasmin) offrent des zones ombragées et esthétiques.
- Toitures végétalisées : Les toits verts améliorent l'isolation thermique des bâtiments et réduisent l'effet de chaleur dans les cours.

Jardins pédagogiques et potagers

- Jardin pédagogique : Création de potagers pour cultiver des fruits, légumes et plantes aromatiques. Ces espaces permettent aux enfants d'apprendre en pratiquant.
- Compostage : Installation de composteurs pour recycler les déchets organiques et produire du compost pour les plantations.

Sols drainants

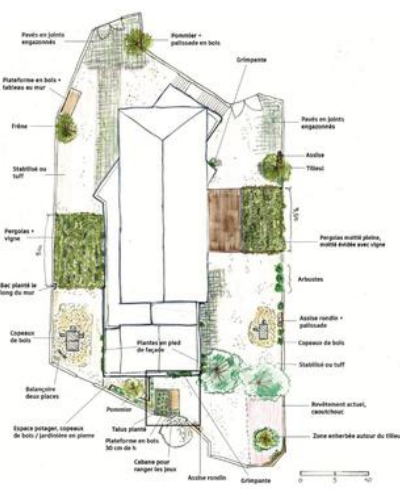
- Pavés engazonnés et copeaux de bois : Ces matériaux favorisent l'infiltration de l'eau et réduisent la chaleur.
- Revêtements alternatifs : Remplacement du béton par du tuf stabilisé ou des sols végétalisés.

Étapes de Mise en Œuvre

1. Diagnostic et concertation
 - Cartographier la cour pour identifier les zones à végétaliser et celles nécessitant de l'ombrage.
 - Impliquer les équipes pédagogiques, les élèves, et les parents dans la définition des besoins et des solutions.
2. Planification des aménagements
 - Choisir des espèces végétales adaptées au climat local.
 - Concevoir des espaces multifonctionnels (jeux, détente, éducation).
3. Réalisation des travaux
 - Plantation d'arbres et de massifs.
 - Installation de pergolas, toitures végétalisées, et systèmes d'irrigation économes.
 - Mise en place de composteurs et zones drainantes.
4. Suivi et entretien
 - Organiser des ateliers pédagogiques réguliers pour impliquer les élèves.
 - Mettre en place un programme d'entretien pour garantir la pérennité des aménagements.

PROJET RÉALISÉ PAR LE CAUE POUR L'ÉCOLE DE CERVIONE

Le CAUE a proposé la transformation de la cour basse avec la plantation de végétation adaptée (tilleuls, arbustes), la création d'ombres grâce à une pergola et des palissades boisées. L'installation d'assises en rondins, et la réhabilitation du talus et des zones arborées pour améliorer le confort thermique et esthétique tout en conservant les arbres en bonne santé.



Description des espèces

Rainette sarde

Hyla sarda (De Betto, 1857)
Amphibien anouïe



Adulte

- petite taille (à 4,5 cm)
- pattes fines, extrémités des doigts en forme de ventricule
- peau lisse, dans le plus souvent vert ou porcelaine, tachetée, ventre blanc sale à jaunâtre, bande noire souvent contrastée venant jusqu'à l'anus de la partie arrière
- pupille ovale horizontale, tympan visible

Têtard

- taille moyenne (3 à 3,5 cm max.)
- couleur : striée à granuleuse sur la face dorsale et argentée à flambé sur la face ventrale
- yeux gros et latéraux
- nageoire dorsale souvent maculée de noir, très haute, parfois si rosâtre au minimum au milieu du corps

Ponte

- ponte (ovagénèse) : consistée de 10 à 60 oeufs en anneau
- oeufs : bruns, au-dessus, plus pâles en dessous
- diamètre de la ponte de 5 cm environ
- diamètre des oeufs de 1 à 1,5 mm

Statut	Protections	Menaces
LC (EN) préoccupation mineure	Convention de Berne : annexe II Directive Habitat-Tourisme-Flore : annexe II Protection nationale : sites Ramsar et réserves naturelles (annexe II)	La pollution ne semble pas menacer son développement

Où l'observer ?

Répartition



Altitude



Milieu de vie



La voirie

La voirie, du printemps à l'automne, peut observer les chaudières hypochromes des mantes enrobées les ponts d'eau. Les mantes enrobées se réduisent pour reproduction. Il y a donc alors relativement facile observer.

Quand elles ne sont pas à l'eau, les mantes enrobées se réduisent pour reproduction. Elles peuvent parfois observer dans les touffes de junc, où elles se fondent à la perfection.

CONTEXTE

La gestion des eaux pluviales est cruciale en Corse, une région qui fait face à des épisodes de pluies intenses, souvent suivis de sécheresses prolongées. Une mauvaise gestion de ces eaux contribue aux risques d'inondation, qui affectent non seulement les infrastructures, mais aussi la sécurité des habitants et la qualité des ressources en eau. De nombreux espaces urbains sont fortement imperméabilisés, avec des sols en béton et de l'asphalte qui limitent l'infiltration des eaux pluviales, provoquant des débordements lors de fortes pluies. Pour les collectivités locales, une gestion efficace des eaux pluviales est essentielle afin de réduire les risques d'inondation et de maximiser la récupération de l'eau pour d'autres usages, tout en protégeant l'environnement et les infrastructures.

Pourquoi la Gestion des Eaux Pluviales est-elle importante pour Tous ?

- Réduction des Risques d'inondation :** En gérant correctement les eaux de pluie, on limite l'accumulation d'eau en surface, réduisant ainsi les risques d'inondation des habitations et des infrastructures publiques.
- Protection des Ressources en Eau :** L'infiltration et la récupération des eaux pluviales contribuent à recharger les nappes phréatiques et fournissent une ressource alternative pour des usages non potables.
- Préservation de l'Environnement :** En limitant le ruissellement, on réduit l'érosion des sols et la pollution des cours d'eau causée par le transport de polluants vers les milieux naturels.
- Adaptation au Changement Climatique :** Des aménagements adaptés renforcent la résilience face aux variations climatiques, comme les pluies torrentielles de plus en plus fréquentes.



SOLUTIONS ET BONNES PRATIQUES

Aménagement de bassins de rétention et de zones d'infiltration

1. Bassins de rétention : Créer des bassins de rétention dans les zones à risque pour stocker temporairement les eaux pluviales lors des fortes pluies, et relâcher l'eau progressivement dans le sol ou vers des cours d'eau.
2. Tranchées drainantes et zones d'infiltration : Mettre en place des fossés végétalisés et des tranchées drainantes qui favorisent l'infiltration de l'eau dans le sol, limitant ainsi les risques d'inondation en évitant l'accumulation en surface.

Déméralisation des surfaces imperméables

3. Remplacement des revêtements en béton par des matériaux perméables : Utiliser des pavés drainants, du gravier stabilisé ou de végétation herbacée sur les places et les trottoirs, pour permettre l'infiltration de l'eau et réduire le ruissellement.
4. Dalles engazonnées : Installer des dalles engazonnées dans les parkings et les zones de passage, qui favorisent l'absorption de l'eau de pluie tout en verdissant les espaces.
5. Jardins de pluie : Aménager des jardins de pluie en centre-ville pour capter l'eau de ruissellement des toits et des routes. Ces espaces végétalisés filtrent les polluants et permettent l'infiltration de l'eau.
6. Fossés végétalisés : Utiliser des fossés et des bordures de trottoirs végétalisés pour capter les eaux pluviales et les rediriger vers des zones d'infiltration. Ces fossés captent les polluants et réduisent le volume d'eau à traiter.

Systèmes de récupération des eaux de pluie

7. Cielite de récupération d'eau : Installer des cielites pour capter les eaux de pluie depuis les toits et les utiliser pour l'arrosage des espaces verts ou le nettoyage urbain.
8. Toits verts : Installer des toits végétalisés sur les bâtiments publics pour absorber une partie des précipitations et réduire le ruissellement. Ces toits offrent aussi un bénéfice esthétique et isolent les bâtiments.



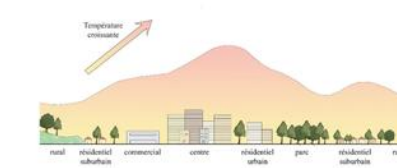
ÎLOTS DE CHALEUR : UNE MENACE

En Corse, notamment à Bastia, le changement climatique aggrave les déséquilibres environnementaux, transformant une simple évolution en dérèglement. Le climat méditerranéen, avec ses étés chauds et secs, accentue les îlots de chaleur urbains (ICU). Les températures globales augmentent, rendant les canicules plus fréquentes et intenses, tandis que les surfaces imperméables comme le béton et l'asphalte, la densité des bâtiments, et le manque de végétation amplifient les températures urbaines, parfois de 5 à 10°C par rapport aux zones rurales environnantes.

Ces conditions extrêmes ont de lourdes conséquences. La santé publique est gravement affectée, avec une augmentation des maladies cardiovasculaires, respiratoires, et des risques liés au stress thermique, particulièrement pour les populations vulnérables comme les enfants et les personnes âgées. L'énergie devient un enjeu crucial, les besoins accrus en climatisation alourdissant les factures énergétiques des ménages et des collectivités. Enfin, le cadre de vie se dégrade considérablement : l'absence d'espaces frais et la surchauffe urbaine détériorent le bien-être, rendant les espaces urbains moins vivables et confortables.

La sécheresse des sols s'accroît également, réduisant les ressources en eau et prolongeant les périodes d'étéage des cours d'eau. Parallèlement, les précipitations deviennent plus violentes, provoquant des inondations et saturant les systèmes d'évacuation des eaux pluviales. Avec une hausse mondiale des températures pouvant atteindre +4°C d'ici 2100 et des vagues de chaleur doublées d'ici 2050, l'adaptation devient indispensable.

Pour faire face à ces défis, il est essentiel de réduire les ICU en Corse afin de protéger la santé publique, maîtriser les coûts énergétiques, et améliorer la qualité de vie des habitants. Cela passe par des solutions adaptées : végétaliser les espaces urbains avec des espèces méditerranéennes, aménager des zones de fraîcheur, utiliser des matériaux réfléchissants, et mieux gérer les ressources en eau. Ces actions permettront de créer des villes et villages résilients, au bien-être et durabilité seront au cœur des priorités.



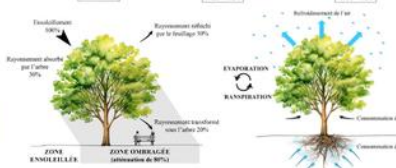
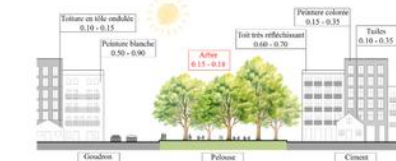
LES SOLUTIONS POUR RAFFRAÎCHIR LES VILLES

Pour atténuer les îlots de chaleur urbains et améliorer le confort thermique, diverses solutions peuvent être mises en œuvre. Voici un résumé des principales approches disponibles :

Solutions vertes

Ces interventions utilisent la végétation pour rafraîchir l'environnement urbain.

- Plantation d'arbres et de végétaux : Créer de l'ombre et rafraîchir l'air par évapotranspiration, avec une réduction médiane de la température de l'air de 4°C. Les travaux sont rapides (0 à 1 mois) et le coût varie entre 30 et 60 € HT/m².
- Toitures végétalisées : Isoler les bâtiments et lutter contre les îlots de chaleur urbains, avec une baisse médiane de la température de l'air de 4°C. Les travaux durent de 3 à 6 mois, pour un coût de 10 à 700 € HT/m².
- Toitures végétalisées : Améliorer l'isolation des bâtiments et réduire l'effet d'îlot de chaleur, avec une diminution médiane de la température intérieure de 3°C. Les travaux prennent de 3 à 6 mois, pour un coût de 25 à 300 € HT/m².



Solutions bleues

Ces stratégies impliquent l'utilisation de l'eau pour apporter de la fraîcheur en milieu urbain.

- Fontaines et réseaux de fontaines : Offrir une sensation de fraîcheur visuelle et auditive, avec une baisse médiane de la température de l'air de 1°C. Les travaux s'étendent sur 3 à 6 mois, avec un coût de 500 à 2500 € HT/m².
- Jeux d'eau : Fournir une fraîcheur directe et favoriser le lien social, entraînant une réduction médiane de la température de l'air de 1,5°C. Les travaux durent de 1 à 3 mois, pour un coût de 400 à 2000 € HT/m².

Solutions grises

Ces méthodes reposent sur des infrastructures et des matériaux spécifiques pour modérer les températures.

- Revêtements à albédo élevé : Réfléchir le rayonnement solaire pour rafraîchir l'air ambiant, avec une diminution médiane de la température de l'air de 3°C. Les travaux prennent de 1 à 3 mois, pour un coût de 20 à 55 € HT/m².
- Structures d'ombrage : Réduire l'exposition directe au soleil, améliorant le confort thermique extérieur. Les travaux s'étendent sur 2 à 6 mois, avec un coût de 500 à 1000 € HT/m².



Solutions douces

Ces approches misent sur des changements de comportement et des pratiques collectives pour atténuer les effets de la chaleur.

- Comportements collectifs face à la chaleur : Mettre en place des plans d'intervention lors de vagues de chaleur extrêmes peut réduire significativement les impacts sanitaires, comme une diminution de 5 décès par jour lors des vagues de chaleur.

Ces solutions, adaptées aux spécificités locales, contribuent à créer des environnements urbains plus résilients et agréables face aux défis climatiques.



PÔLE ENVIRONNEMENT

Les missions

Exemples de conseils dans le cadre
du reverdissement des communes

Les équipes du CAUE de Corse peuvent intervenir en amont de projet pour accompagner les élus dans leurs réflexions concernant les thèmes liés à l'environnement comme, par exemple, les projets de reverdissement des espaces publics ou de désimperméabilisation des sols.

PÔLE ENVIRONNEMENT

Ecole primaire de l'Ile Rousse Projet de renaturation de l'école

A noter que la réponse à ce type de demande est pluridisciplinaire, toute l'équipe du CAUE (pôles Architecture, Urbanisme et environnement) intervient en fonction de sa compétence.



RENATURATION DES COURS D'ÉCOLES

PROPOSITION DE DISPOSITIFS DE
PROTECTION SOLAIRE

 Corsica
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et d'environnement

SCOLA PRINCIPELLU
SCOLA ALBERT CAMUS
ISULA ROSSA

2024



Proposition Version 1 - Vue n°1

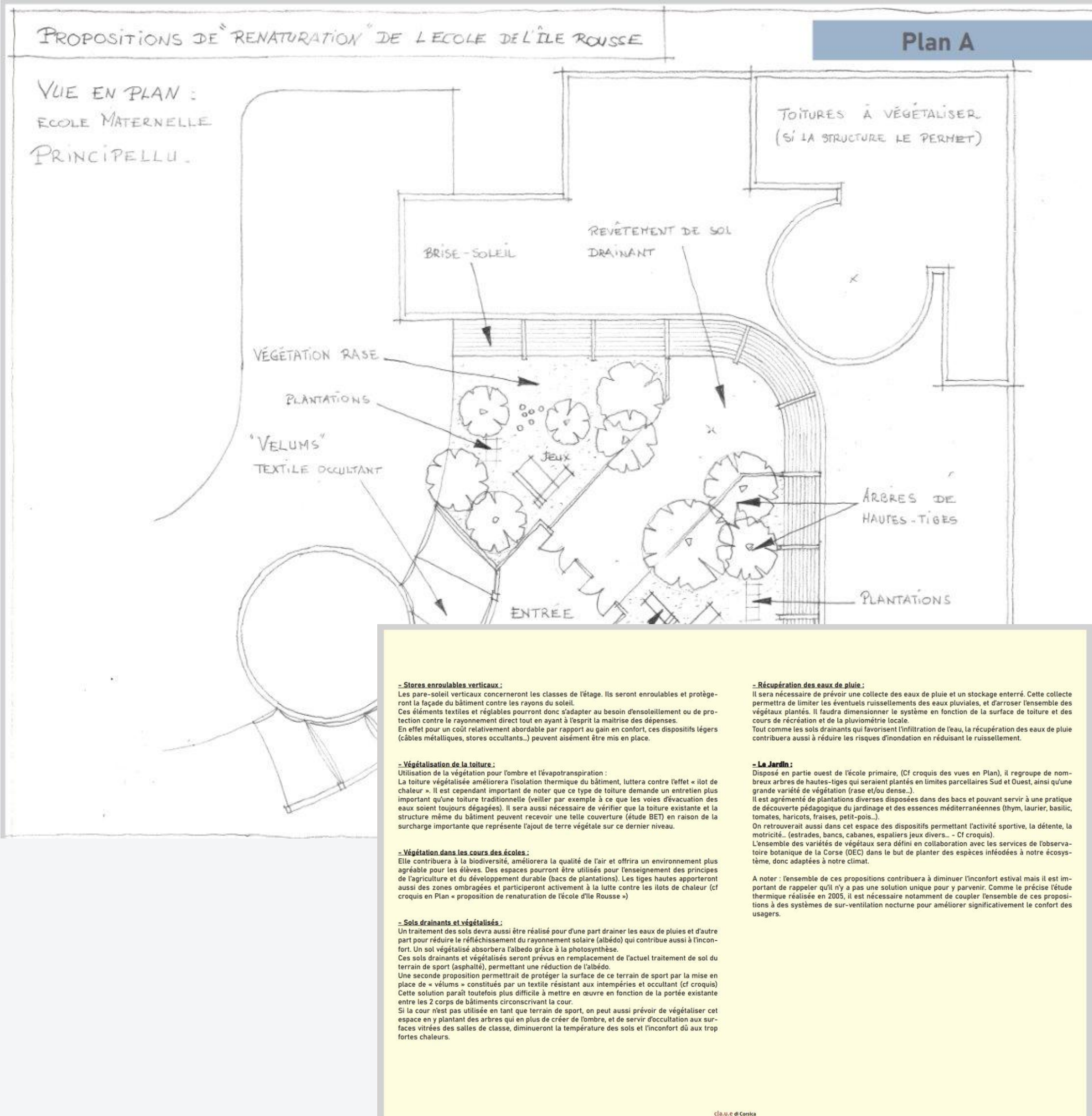
Stores enroulables/réglables fixés sur câbles
métalliques

Brise-soleil horizontal



PÔLE ENVIRONNEMENT

Ecole primaire de l’Ile Rousse
Projet de renaturation de l’école



PÔLE ENVIRONNEMENT

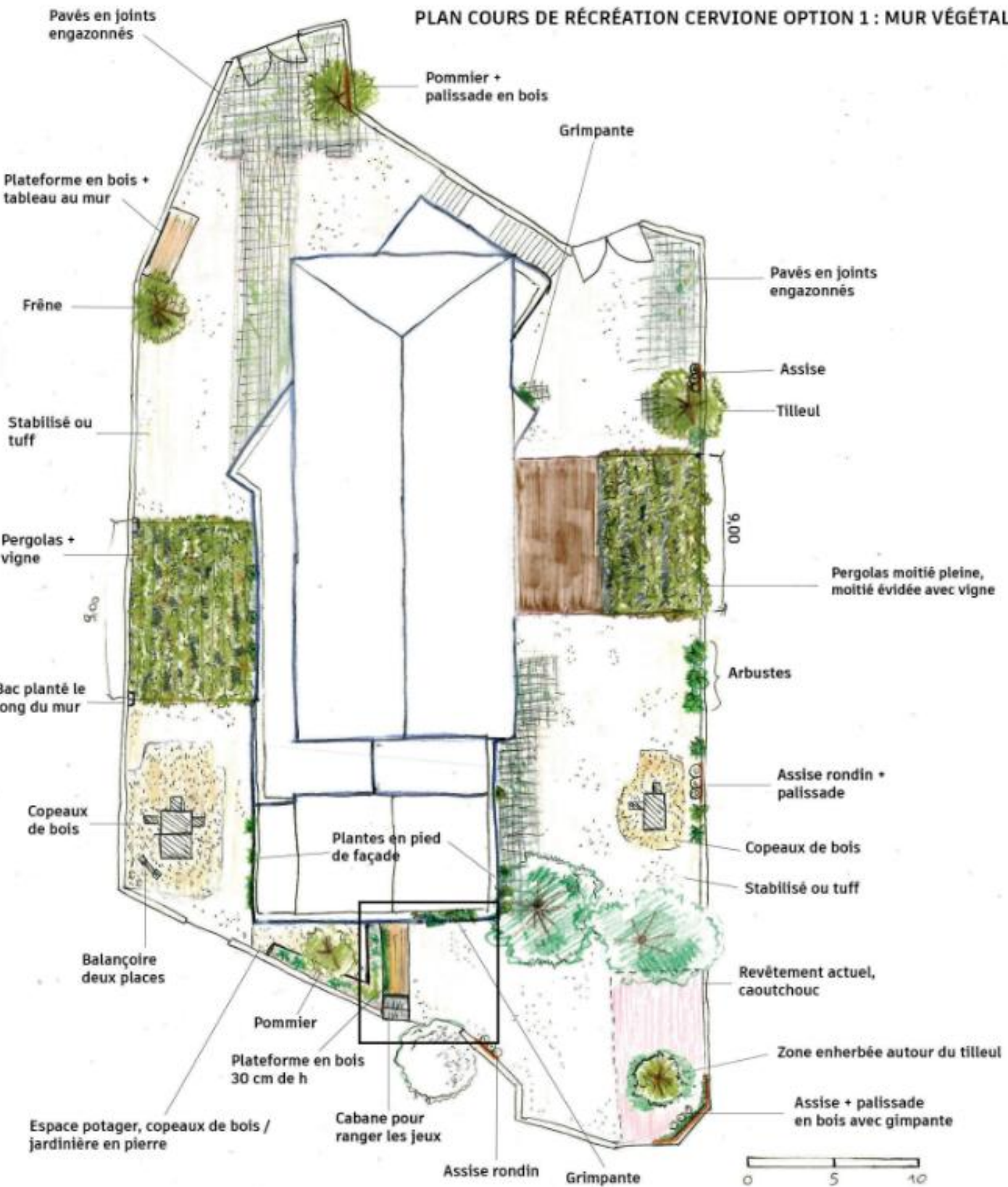
Ecole primaire de Cervione Projet de renaturation de l'école

TRAVAUX PRÉCONISÉS , GÉNÉRALITÉS :

- Tous les garde-corps seront repeints dans un coloris sombre afin de créer une uniformité.
- Un revêtement de sol en tuf stabilisé sera préconisé pour recouvrir une grande partie des deux cours (conf plan).
- Les abords des arbres seront traités par des pavés à joints engazonnés qui seront aussi utilisés pour créer des cheminements menant aux entrées principales. Attention, il conviendra de laisser un minimum de 50 cm de terre nue autour des arbres avant de démarrer la pose de pavés. Ce principe s'applique aussi bien aux arbres existants qui se verront enlever le béton autour de leur pied, que pour les nouveaux arbres plantés.
- Les espaces accueillants les jeux pour enfants seront traités en sols fluants, recouverts de copeaux de bois naturels. Une attention particulière sera portée à l'entretien de ce revêtement afin d'avoir une couche toujours bien épaisse pour amortir d'éventuelles chutes.
- Des plantes grimpantes seront prévues pour casser visuellement la hauteur de certains murs bétonnés imposants (conf plan).

COUR HAUTE :

- Création d'un potager,
- Mise en place d'une pergola pour avoir un espace ombragé.
- Le mur entre les deux jardinières sera recouvert d'une peinture à craie permettant aux élèves de laisser cours à leur imagination à l'abri du soleil.
- En pieds de façades des plantations seront prévues. (Voir liste des essences)
- Plantation d'un pommier.
- Une estrade en bois et un frêne seront également ajoutés le long du mur pour créer un autre espace d'appropriation aux enfants.



PÔLE ENVIRONNEMENT

Ecole primaire de Cervione
Projet de renaturation de l'école

ESSENCES PRÉCONISÉES :

Arbres :

- Pommier (essence local)
- Micocoulier (celtis australis)

En pied de façade :

- Ciste (cistus creticus, cistus monspeliensis, halimium halimifolium)
- Romarin (rosmarinus officinalis)
- Sedum (sedum album)
- Lavande (lavandula stoechas)
- Menthe (mentha requienii)
- Armoise (artemisia gallica)
- Origan (origanum vulgare)
- Germandrée capitée (teucrium capitum)

Grimpantes :

- Jasmin (jasminum)
- Lierre (hedera helix)
- Vigne (vitis vinifera)

Talus :

- Liseron arbustif (convolvulus cneorum)
- Bruyère (erica terminalis)
- Genêt (genista corsica)
- Lavande (lavandula stoechas)
- Germandrée capitée (Teucrium capitum)
- Callune (calluna vulgaris)

Récupération des eaux de pluie :

Arbres :

Il sera nécessaire de prévoir une collecte des eaux de pluie et un stockage enterré. Cette collecte permettra de limiter les éventuels ruissellements des eaux pluviales, et d'arroser l'ensemble des végétaux plantés. Il faudra dimensionner le système en fonction de la surface de toiture et de la pluviométrie locale. Tout comme les sols drainants qui favorise l'infiltration de l'eau, la récupération des eaux de pluie contribuera aussi à réduire les risques d'inondation en réduisant le ruissellement.



Echantillonnage des sols:



Pavés à joints engazonnés



Copeaux de bois



Tuf stabilisé

PÔLE ENVIRONNEMENT

Ecole primaire de Furiani
Projet de renaturation de l'école



Sur la place qui fait l'angle entre l'école et la mairie, deux chênes vert accompagnés d'assises en pourtour de leurs troncs viennent s'insérer.

En effet cette place est très minérale et ne laisse pas l'occasion d'échanges entre les parents et enfants en sortie d'école car elle n'a pour unique vocation, que d'être traversée.

VÉGÉTALISATION PARKING ET ALENTOURS DE L'ÉCOLE DE FURIANI

Afin d'améliorer le cadre de vie des enfants et parents qui fréquentent l'école de Furiani, il serait intéressant de retravailler les parkings et alentours de celle-ci. Dans cette proposition, la piste cyclable est incluse, projet en cours de réalisation par la Communauté d'Agglomérations de Bastia.

Même si des arbres et arbustes sont déjà insérés dans le parking au plus proche de l'école, il peut être très intéressant de travailler sur le « parking nord ». Aujourd'hui recouvert par un simple enrobé, il serait souhaitable de le désimperméabiliser et de planter des arbres.

Cette action s'inscrivant pleinement dans le cadre de la loi Climat et résilience, apporterait ombre et fraîcheur, luttant ainsi naturellement contre l'effet îlot de chaleur. De plus, l'eau de pluie s'infiltrerait ainsi naturellement dans le sol pour rejoindre les nappes phréatiques. La piste cyclable passerait dans le parking, pour continuer le long des eucalyptus et ainsi rejoindre l'école en toute sécurité. Des arbres borderaient cette piste tout le long, depuis le grand parking jusqu'à l'école, permettant de rouler au frais sur cette section de la voie. Ces arbres accompagnés d'un muret en pierre, auraient ainsi pour vocation de devenir des barrières permanentes naturelles favorisant durablement la biodiversité (véritable lieu d'accueil pour les insectes, oiseaux ...).



Plus fraîche ma ville

4^{ème} mesure du plan national de gestion des vagues de chaleur

octobre 2025



**Plus
fraîche
ma ville**

Un service 100% gratuit qui vise le passage à l'action des agents et des élus

Constat

Face à une trajectoire de +4°C en 2100 et à la multiplication des vagues de chaleur...

L'effet d'îlot de chaleur urbain : phénomène connu, diagnostic trop rare

Risque d'actifs échoués et de confort thermique dégradé

Des projets freinés par la complexité, le cloisonnement des services et le manque de méthode

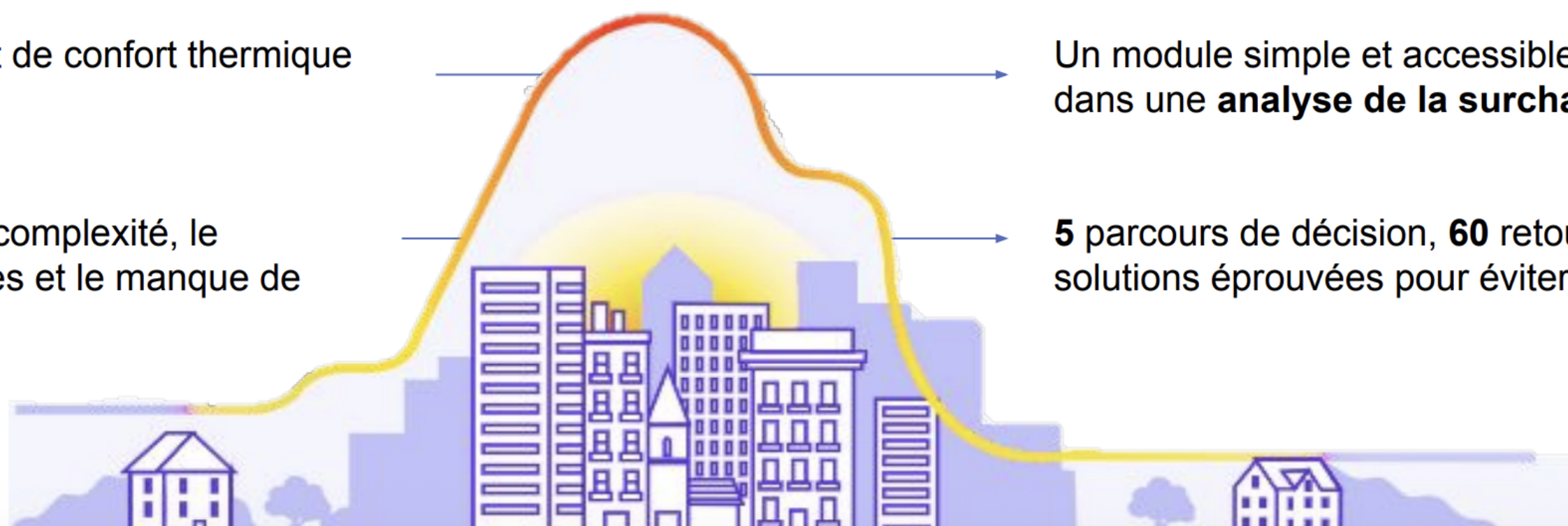
Solution

...un service pour aider les collectivités à rafraîchir durablement leur territoire.

Un **espace-projet collaboratif**, avec **6 modules de conception**, des **accompagnements** en région sur mesure toute l'année

Un module simple et accessible à tous pour se lancer dans une **analyse de la surchauffe urbaine**

5 parcours de décision, **60** retours d'expérience et **45** solutions éprouvées pour éviter les erreurs coûteuses



Notre objectif : mettre en mouvement les acteurs du rafraîchissement urbain sur le long terme

Nous mobilisons le réseau d'experts



Nous nous engageons durablement aux côtés des collectivités grâce à la Charte du rafraîchissement urbain



21 mai 2025, signature de la charte avec
Montpellier



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Plus
fraîche
ma ville

Vous ne savez pas par où commencer ? Laissez-vous guider !

5 parcours de décision ouverts à tous

1. **Sélectionner le type d'espace** (école, parking, rond-point, etc.) sur lequel on souhaite agir

2. Après quelques questions, l'outil propose différentes **solutions durables**

- « Vertes » de végétalisation
- « Bleues » de gestion de l'eau
- « Grises » liées aux revêtements des sols, au mobilier urbain, aux bâtiments
- « Douces » pour faire évoluer les pratiques en cas de chaleur

3. **À vous de jouer !** Trier les solutions proposées en fonction de leur coût, de leur rapidité d'exécution et de leur potentiel de fraîcheur

Sur quel espace voulez-vous agir ?



Rond point



École



Place



Rue



Parking



Espaces verts



Bâtiment

32 solutions pérennes et durables, testées et approuvées

Trouver les solutions adaptées à votre projet

- Le rafraîchissement attendu de la solution
- Tous les détails pour la mettre en œuvre efficacement
- Des exemples de projets ayant éprouvé la solution
- Les coûts d'investissement et d'entretien à prévoir
- Les opportunités de financements
- Les ressources incontournables pour en connaître toutes les spécificités
- Et pour finir : “Oups”, la catégorie qui documente les possibles écueils pour éviter de les reproduire !



L'espace projet : tous les outils pour concevoir votre projet de manière éclairée

Ce que vous y trouverez :

- 2 parcours pour réaliser un diagnostic de surchauffe urbaine
- Les meilleures combinaisons de solutions à portée de clic
- Vos estimations budgétaires selon différents scénarios
- Une pré-sélection de financements adaptés à votre projet
- Un annuaire pour découvrir d'autres initiatives autour de vous

...Et la possibilité de partager vos projets avec les autres services concernés !





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Vous souhaitez aller plus loin ? Trouvez la méthode de diagnostic qui répond à votre besoin

Pour qui ?

- Collectivités avec un budget d'étude
- Échelle urbaine ou échelle de l'espace urbain

Pourquoi ?

- Analyser l'effet d'îlot de chaleur urbain et / ou le confort thermique au sein d'une ville ou d'un espace urbain

Comment ?

- Des fiches méthodes (coûts, objectifs, livrables, etc.)
- Des retours d'expérience de collectivités



Évaluer et suivre la surchauffe avec des capteurs

Mesures de température de l'air (et hygrométrie)

Objectifs

- ▶ Mesurer et analyser l'intensité de l'effet d'îlot de chaleur urbain par la comparaison des températures entre la ville et sa périphérie.
- ▶ Cartographier les variations thermiques locales pour identifier les zones les plus exposées à la surchauffe.
- ▶ Suivre l'évolution du phénomène d'ICU dans le temps afin d'évaluer son impact et d'orienter les stratégies d'adaptation.

ÎLOT DE CHALEUR URBAIN

COMMUNE

Coût

de 25 000 à 50 000 €

Durée

de 2 à 6 mois

Lire la méthode



Libourne : Classification LCZ et renaturation d'une cour d'école



Contact du prestataire

Chargé d'étude en environnement et aménagement –
Cerema - Pierre Ouallet
pierre.ouallet@cerema.fr

Lire le retour d'expérience

Des contacts supplémentaires :

- Association corsica grana : corsicagrana@oec.fr / tel : 04 95 34 55 58
site : https://www.corsicagrana.corsica/Presentation_a24.html

Pour tenter d'en limiter l'impact, le Conservatoire Botanique National de Corse, service de l'Office de l'Environnement de la Corse, en relation avec les acteurs insulaires, essaie de développer une filière de production locale et d'en valoriser les produits. La marque « Corsica Grana » a donc été créée pour certifier les plantes et semences produites en Corse à partir de matériel végétal issu de populations insulaires « sauvages » et pour assurer leur traçabilité. Toutes les étapes doivent impérativement avoir lieu sur l'île.

Cette marque s'inscrit dans une volonté de valorisation, de réappropriation et d'utilisation de la flore insulaire. Elle vise également à la préservation du patrimoine végétal corse.

- Conservatoire botanique National de Corse – OEC : <https://cbnc.oec.fr/>
- Pépinière forestière de Castellucciu : [04 95 73 05 69](tel:0495730569) <https://www.facebook.com/pepinierecastellucciu/>

Organismes à contacter en vue d'avoir les bonnes informations quant aux essences adaptées à nos conditions climatiques.

PÔLE ENVIRONNEMENT

Les missions

Les communes et le photovoltaïque

Les équipes du CAUE de Corse peuvent intervenir en amont de projet pour accompagner les élus dans leurs réflexions concernant les thèmes liés à l'énergie renouvelable.

PÔLE ENVIRONNEMENT

**Solarisez votre foncier public/privé avec
l'autoconsommation collective**

Une opportunité stratégique pour votre collectivité : réduire les coûts, produire une énergie verte locale et valoriser votre patrimoine public.



Les modèles de valorisation du photovoltaïque usuels

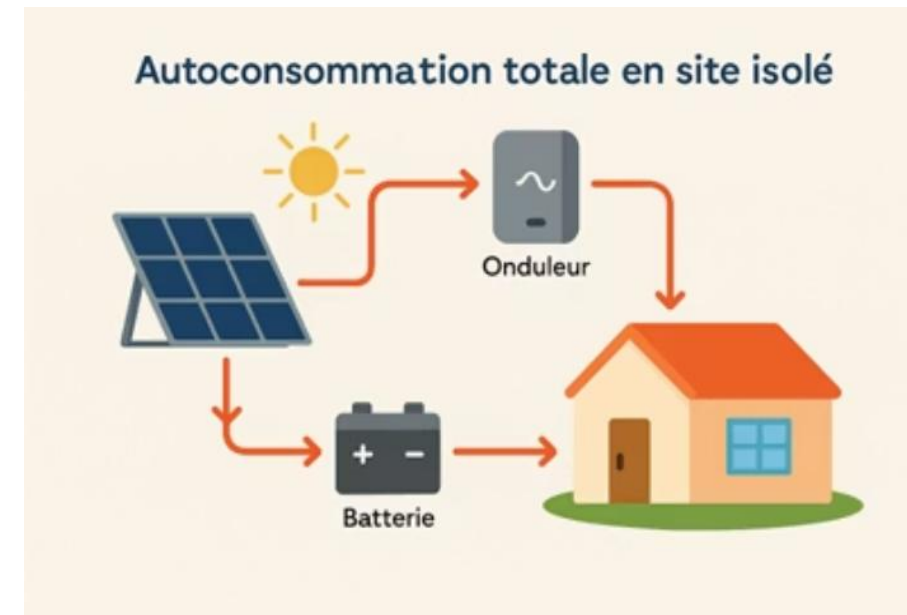


Cet acheteur en Corse est EDF OA ; En vente totale, **uniquement des bénéfices de vente sur 20 ans** dont le tarif est fixé par le gouvernement via l'arrêté S24, dont la valeur dépend :

- Du territoire d'implantation
- De la puissance d'installation
- Du trimestre de raccordement.

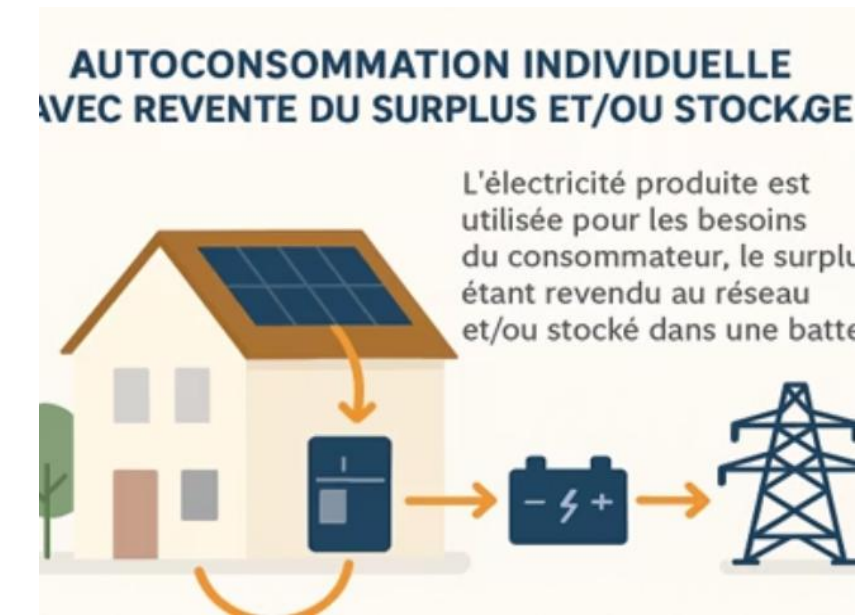
Très usité dans les années 2000 où le tarif avoisinait les 50 c€/kWh ... désormais il est proche des 10 c€/kWh 😬

⚠ **Depuis 2022, il n'existe plus d'aide régionale pour le PV car carton rouge de l'Europe à la France sur le cumul antérieur des subventions avec le tarif de vente à EDF OA (similaire à une aide d'Etat) !**



Pour les sites isolés ou non raccordés au réseau public d'électricité (ex : refuge de montagne), au lieu de groupes électrogène, il est plus vertueux **d'installer sur la toiture des panneaux PV couplés à des batteries** pour stocker le surplus non consommé et l'utiliser lorsque la centrale de production ne fonctionne pas (la nuit ou mauvais temps) : **Autonomie assurée !**

Un complément, utile pour l'eau chaude sanitaire, serait de remplacer le ballon électrique par un chauffe-eau solaire thermique (subventionnable) ! A étudier selon les besoins ...



Dans ce cas, l'électricité produite par les panneaux est consommée sur place soit **des économies annuelles sur la facture EDF (qui dépendront de vos usages de consommation au cours de la journée) !**

Le surplus peut d'abord être stocké sur batterie puis injecté au réseau public, gratuitement ou selon un tarif de vente spécifique avec EDF OA, **soit des bénéfices annuels pendant 20 ans (qui dépendront de la quantité de surplus injectée et du tarif contractuelisé) !**

👍 **Autre bonus depuis l'arrêté tarifaire S24 : 1 prime d'investissement si revente du surplus à EDF OA, dont le montant, fixé par le gouvernement, varie selon le territoire + puissance + trimestre de raccordement ...**

⚠ Celle-ci, comme vos 1ers bénéfices, sera versée à la date d'anniversaire de votre raccordement !

Parking photovoltaïque : double bénéfice



Protection et confort

Les ombrières solaires protègent les véhicules des intempéries et de la chaleur tout en produisant de l'électricité verte pour votre commune.



Revenus garantis

En plus de la vente d'électricité, générez des revenus complémentaires en installant des bornes de recharge de véhicules électriques utilisables par vos administrés et/ou entreprises locales



Conformité légale

Respectez les nouvelles obligations réglementaires tout en valorisant durablement votre patrimoine public et en améliorant votre image territoriale.



PÔLE ENVIRONNEMENT

L'Autoconsommation collective, le modèle tendanciel de valorisation de l'énergie en circuit court et en faveur de l'ESS !

Un système de partage énergétique local

L'autoconsommation collective permet de partager l'électricité solaire produite sur votre toiture et/ou parking à vos autres sites/compteurs EDF (opération patrimoniale) voire à des consommateurs tiers (ex : PME, particuliers) situés à proximité (opération ouverte).

- Encadré par la loi avec une puissance cumulée max de 500 kWc, dans un périmètre de 2 km en zone urbaine
- Extension possible jusqu'à 20 km en zones rurales
- Gestion simplifiée par une personne morale organisatrice (PMO)
- Répartition automatique de l'énergie entre participants
- Le surplus non consommé par vos bâtiments et/ou par les tiers peut être vendu à EDF OA pendant 20 ans



Avantages concrets pour votre collectivité

💰 Économies budgétaires

Réduction significative des factures d'électricité de vos bâtiments publics et économies partagées avec vos administrés et entreprises locales.

🌱 Impact environnemental

Production d'énergie verte 100% locale, baisse mesurable de l'empreinte carbone communale et contribution directe à la lutte contre le changement climatique.

🏛️ Valorisation patrimoniale

Transformation d'espaces sous-utilisés (toitures, parkings) en actifs productifs, à inclure dans votre PLU ou Carte Communale

Possibilités de portage : en direct ou en tiers-investissement.

💰 Bénéfices financiers

Vente d'électricité à des consommateurs proches avec un tarif local gagnant-gagnant et une durée renouvelable de 1 an (particulier) à 10 ans (PME)
Vente du surplus non consommé à EDF OA (uniquement pour toitures ou ombrières PV)



San Martino di Lota : pionnière dans l'opération d'ACC patrimoniale grâce à Energia Nostra !



Centrale PV de 15 kWc intégrée sur la toiture du nouveau Centre Technique Municipal (pas de contrat avec EDF OA car subventionnée par l'AUE ; livraison des travaux du CTM dont installation solaire en septembre 2024 ; opérationnelle pour l'ACC depuis mai 2025)

Ombrière PV de 9 kWc sur le parking de l'école primaire de Pietranera (installée en mai 2025 ; raccordement en cours ; contrat en Autoconsommation individuelle + revente du surplus avec EDF OA dont prime d'investissement et intégration automatique dans la boucle ACC post-raccordement)



👉 Accompagnée par Energia Nostra (réseau corse des projets EnR collectifs porté par l'AUE) depuis 2022 sur sa montée en compétences et la transformation de son projet d'ACI (autoconsommation individuelle) en opération d'ACC patrimoniale !

32

Panneaux solaires installés sur 1 toiture et 1 parking

30

MWh/an produits d'énergie propre locale

80 000 €

De gains sur 20 ans dont 90 % sur les factures EDF et 10 % de vente à EDF OA

pour ses 4 bâtiments publics (CTM, école primaire, mairie/salle des fêtes, école maternelle) et son panneau numérique situés dans un périmètre de 2 km (valable pour les communes urbaines)

🏆 Cette opération patrimoniale, pilote en Corse, garantit des factures réduites (par le CTM et l'école primaire) et quelques recettes (par l'école primaire via EDF OA) à San Martino di Lota pendant au moins 20 ans.

👍 Un modèle reproductible dans votre commune !

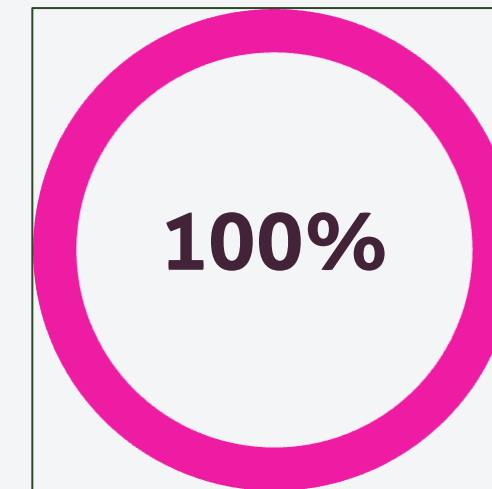
Sa perspective à moyen terme est de **maximiser la consommation de sa production solaire en devenant ouverte** cad en intégrant des tiers privés, à qui elle offrirait une baisse de leur facture EDF via un prix de l'électricité local et prévisible ...

PÔLE ENVIRONNEMENT

Plusieurs impacts attendus pour
votre territoire !

Bénéfices environnementaux et sociaux

- Réduction de plusieurs tonnes de CO₂ par an pour votre commune
- Renforcement du lien social et de la solidarité énergétique
- Sensibilisation concrète de vos citoyens à la transition écologique
- Autonomie énergétique accrue et résilience locale renforcée



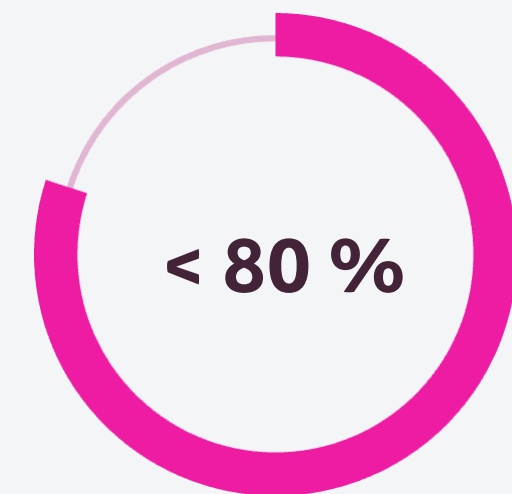
Énergie renouvelable

Production locale et quasi-propre (émissions de CO₂ pour la fabrication et le transport des panneaux + déplacement de l'installateur jusqu'à votre site)



Économies annuelles

Réduction des factures d'électricité
selon la taille et configuration de votre projet



Recettes annuelles

Locales avec des tiers consommateurs
et/ou nationales avec EDF OA

PÔLE ENVIRONNEMENT

Engageons-nous ensemble
pour un avenir solaire et
solidaire !



⚡ Saisissez l'opportunité

Profitez dès aujourd'hui du cadre légal favorable et des avantages économiques de l'autoconsommation collective pour votre commune.

🏆 Devenez exemplaire

Faites de votre collectivité un acteur de référence et un modèle inspirant de la transition énergétique territoriale.

🤝 Contactez-nous

Bénéficiez d'un accompagnement par l'AUE via son réseau **Energia Nostra**, pour lancer votre projet solaire en Autoconsommation Collective en toute sérénité.

Dans le cadre de notre projet européen INVECE (dédié aux Communautés Energétiques) :

- ✓ Rédaction d'un guide de A à Z pour les collectivités souhaitant porter ce type d'opérations ou s'intégrer dans une existante (valable aussi pour la micro-hydroélectricité).
- ✓ Accompagnement de 2 autres projets d'ACC solaires ouvertes pilotes en Corse avec le soutien d'un expert national
- Association Erbaiolu Energia gérant de opérations mixant du public et du privé sur la ZAE d'Erbajolu (Bastia)
- CC de Costa Verde via une future SAS (avec 2 communes + 2 agriculteurs + autres acteurs locaux publics/privés) pour investir et exploiter des centrales PV sur ses fonciers, faisant baisser ses factures et celles de ses coactionnaires (producteurs/consommateurs dans un périmètre de 20 km).

MOMENT D'ÉCHANGE

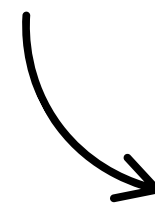
Nous sommes à votre écoute

Quels sont vos attentes et besoins en matière d'urbanisme
et d'environnement?



Aidez-nous
à améliorer notre
service aux territoires.
Votre avis compte.

Scannez



MERCI

pour votre attention

BASTIA

9 Avenue de la Libération
20200 Bastia

AJACCIO

18 - 20 Cours Grandval
20000 Ajaccio

8:30 - 12:00 | 14:00 - 17:30

info@caue.corsica
0 805 295 622
www.caue.corsica